



**SMEP**  
de la région de Jurançon

# La Lettre d'inf'eau

du SMEP de la région de Jurançon

019097



**M. Michel BERNOS**  
Président du SMEP de la région de Jurançon  
Maire de JURANÇON  
et Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées

## Édito **Un Syndicat qui a de la ressource...**

Le SMEP de la région de Jurançon produit et distribue chaque année près de 6 Millions de mètres-cubes\* d'eau potable pour satisfaire la demande des 70 000 habitants et autres gros consommateurs desservis. Une eau d'excellente qualité, qui ne subit aucun traitement, à l'exception d'une simple désinfection au chlore, conformément à la réglementation sanitaire. Une eau dont la qualité est ainsi garantie 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24, au robinet de l'ensemble des consommateurs que vous êtes.

Notre chance est de disposer d'une ressource en eau d'origine exclusivement souterraine. Elle provient des alluvions pyrénéennes, déposées par le gave de Pau voici plusieurs milliers d'années. C'est dans ces alluvions qu'est contenue l'eau que nous exploitons. Une eau qui se filtre naturellement, et qui se minéralise progressivement en circulant au travers des sables, graviers et galets qui les constituent. Une eau qui convient à tous, à tout âge et quel que soit notre état de santé.

**Une eau précieuse, et l'une des moins chères de la région**, qu'il nous faut préserver pour les générations actuelles et celles à venir.

Les **périmètres de protection** autour de nos puits de production d'eau potable, que nous avons renforcés en 2017, y contribuent. Tout comme **le Plan d'Action Territorial (PAT) du gave de Pau**, dont nous porterons l'animation à compter de cette année 2020 pour les 5 années à venir.



## UNE RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE À PRÉSERVER, POUR UNE EAU D'EXCELLENTE QUALITÉ



**100 % des puits de production d'eau potable dotés de périmètres de protection renforcés.**

*Des périmètres de protection plus étendus et plus contraignants, depuis octobre 2017.*



**Usage de pesticides interdit, qu'ils soient d'origine agricole ou non, dans les périmètres de protection rapprochée.**

*Une première dans le bassin du gave de Pau.*



**Près de 60 hectares acquis autour des puits d'eau potable.**

*Permettant une reconversion agricole en prairies permanentes.*

Champ de coquelicots autour d'un puits de production d'eau potable du SMEP, à Rontignon.



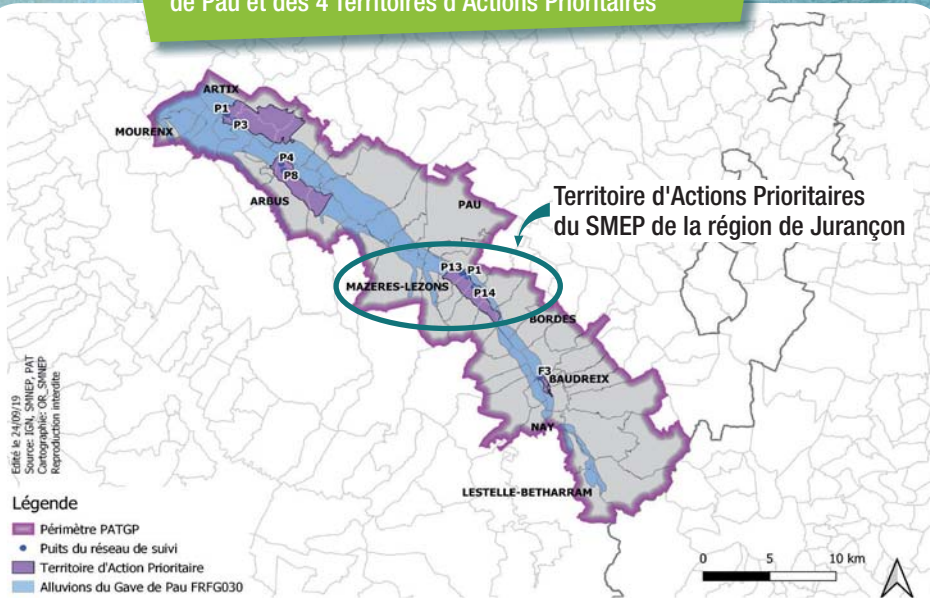
\* : 1 m<sup>3</sup> = 1 mètre-cube = 1 000 Litres



## Zoom sur...

Le **Plan d'Action Territorial (PAT)** de la nappe alluviale du gave de Pau est un programme d'actions mené depuis 2008 à l'échelle de 50 communes situées le long du gave de Pau, de Baudreix à Mourenx. Il est porté par 4 syndicats producteurs d'eau potable que sont le **Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau**, le **SMEP de la région de Jurançon**, le **Syndicat de Gave et Baïse**, le **Syndicat des Trois cantons** et par la **Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées**. Le périmètre du PAT concerne une population de 174 000 habitants, et une surface de plus de 40 000 hectares dont plus de 40% sont voués à l'agriculture.

Carte du périmètre du Plan d'Action Territorial du gave de Pau et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires



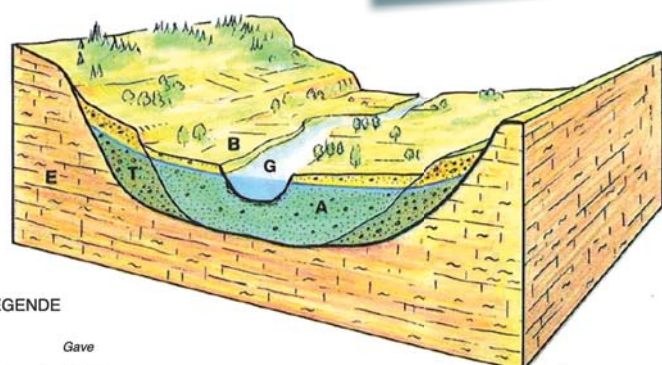
Le but du PAT est d'améliorer la qualité de la nappe alluviale captée à des fins de production d'eau potable. Il s'agit ainsi de **lutter contre les pollutions diffuses de cette nappe par les nitrates, et surtout les pesticides**, d'origine essentiellement agricole.

Sur la période 2014-2018 du PAT précédent, **plus de 2,5 Millions d'euros ont été investis dans l'amélioration des pratiques agricoles** et le suivi de la qualité de la ressource en eau.

La nappe alluviale du Gave de PAU

L'enjeu principal du **troisième PAT**, pour la période 2020-2024, sera d'inciter et d'accompagner les agriculteurs au **changement de pratiques** afin de réduire les risques de pollutions.

**Concilier protection de la ressource en eau potable et développement économique durable de l'agriculture sur les champs captant, tel est l'objectif majeur poursuivi.** Collectivités, agriculteurs et partenaires techniques travaillent de concert pour poursuivre la dynamique de changement de pratiques et atteindre les objectifs fixés.



LEGENDE

G	Gave
B	Berges
A	Alluvions
T	Terrasses
E	Terrains encaissants imperméables

Pour plus d'information ou pour télécharger les Lettres d'infEAU précédentes : [www.smejp-jurancon.fr](http://www.smejp-jurancon.fr)

**SMEP** 33 avenue Bagnell - 64 110 Jurançon Tél : 05 59 06 45 97 Courriel : [contact@smejp-jurancon.fr](mailto:contact@smejp-jurancon.fr) Site : [www.smejp-jurancon.fr](http://www.smejp-jurancon.fr)